République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

24

nombre de membres absents représentés :

5

nombre de membres absents excusés non représentés :

0

date de la convocation :

12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 01

POSE DE REPERES DE CRUES
MODIFICATION A LA CONVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant la loi du 30 juillet 2003 qui rend obligatoire la pose de repères de crues, le Conseil municipal, par délibération du 02 février 2011, décidait d'accepter la pose de repères de crues sur le domaine public et autorisait la signature d'une convention avec le syndicat du bassin versant du Vistre pour la fourniture, la pose, la surveillance et l'entretien de ces repères.

Rappel des lieux :

Rue du Verjus	Marg 01	poteau à fixer et macaron à coller
Allée de l'Onyx	Marg 03	poteau à fixer et macaron à coller
impasse genestet	Marg 05	Macaron à fixer sur poteau ERDF existant
Carrefour avenues de la Gare et Camargue	Marg 06	poteau à poser et macaron à fixer
avenue de la Gare.	Marg 09	Macaron à fixer sur le mur du cimetière avec une plaque explicative

Par courriel du 22 novembre dernier, le syndicat mixte informe la mairie d'un changement à apporter à la convention susvisée. En effet, à la suite des résultats des relevés topographiques des laisses de crues nivelées par les géomètres, il est apparu que la Plus Haute Eau (PHE) nommée "Marg 03" ne permet pas de poser un repère de crue sur l'allée de l'Onyx. Après report de la mesure depuis le chemin des Aubépines, le repère est au niveau du sol ; il ne sera donc pas visible.

Il convient de supprimer le repère de crue "Marg 03" qui devait être posé "allée de l'Onyx"

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention publique n°RC- 2010-Marguerittes-PU-1 en date du 2 février 2011 "fourniture, pose, surveillance et entretien des repères de crues" relatif à la suppression du repère de crue référencé "Marg 03" qui devait être posé "allée de l'Onyx".

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 02

TARIFS COMMUNAUX 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Dans le cadre de la prochaine année budgétaire 2013, la municipalité a donc décidé de proposer une augmentation des tarifs communaux avec application à compter du caractère exécutoire de cette délibération sauf application à une autre date précisée le cas échéant dans la délibération.

Après délibération et par 27 voix "Pour" et 2 voix "Contre", le Conseil municipal décide d'approuver les tarifs 2013 ainsi qu'il suit :

CONCESSION - CIMETIERE		
concessions DECENNALES cimetières		
prix au mètre carré	1 m²	**58,30 €**
terre	1,60 m²	**93,00 €**
caveau (2 à 4 places	3,42 m²	**198,00 €**
caveau (5 à 6 places)	5,13 m²	**291,50 €**
caveau (7 à 9 places)	7,70 m²	**429,00 €**
concessions TRENTENAIRES cimetières		
prix au mètre carré	1 m²	**116,00 €**
terre	1,60 m²	**187,00 €**
caveau (2 à 4 places	3,42 m²	**385,00 €**
caveau (5 à 6 places)	5,13 m²	**578,00 €**
caveau (7 à 9 places)	7,70 m²	**869,00 €**

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

concessions PERPETUELLES cimetières		
prix au mètre carré	1 m²	**176,00 €**
terre	1,60 m²	**292,00 €**
caveau (2 à 4 places	3,42 m²	**567,00 €**
caveau (5 à 6 places)	5,13 m²	**869,00 €**
caveau (7 à 9 places)	7,70 m²	**1 276,00 €**
cimetière		
dépositoire	forfait 3 mois	**94,00 €**
dépositoire	le mois supplémentaire	**94,00 €**
colombarium : 15 ans	la case	**198,00 €**
piscine municipale		
	+ 16 ans, par ticket	**2,35 €**
à compter du 1er avril	+ 16 ans, carnet 10 tickets	**1,95 €**
	- 16 ans/militaires par ticket	**1,60 €**
	- 16 ans/militaires par 10 tickets	**1,25 €**
26/05/1993 : gratuit	enfant moins 4 ans	
accueil scolaire		
	matin - 7h30 à 8h30	**0,95 €**
	soir - 17h30 à 18h30	**1,00 €**
		1,05 €
restauration scolaire		
	QF = ou<534 €/mois	**2,65 €**
à compter du 1er janvier	+ 534 € >QF > 686 €/mois	**3,15 €**
(par rapport Quotient Familial)	QF > 686 €/mois	**3,45 €**
fourniture de repas au **FOYER LOGEMENT**		
à compter du 1 er janvier	repas du midi	**SUPPRIME**
	repas du soir	
studio d'enregistrement		**52,50 €**

médiathèque		
abonnement - famille marguerittoise		**7,50 €**
abonnement - agglomération		**10,80 €**
abonnement - extérieur		**21,50 €**
abonnement - extérieur enfant		**5,10 €**
gratuit - 18 ans/étudiants/ non imposable pour Marguerittes et agglomération		
remplacement carte perdue		**1,15 €**

droit de fourrière animale		**50,00 €**

photocopies faites en mairie		
	A 4	**0,37 €**
	A 3 et A 4 recto verso	**0,58 €**
médiathèque		
photocopies médiathèque	A4 N/B	**0,11 €**
	A4 Couleur	**0,21 €**
passeport été jeune		**25,6**

marché du samedi		
prix par mètre linéaire	de 1 à 3 mètres	**0,95 €**
	plus de 3 mètres	**1,90 €**

marché du terroir		
prix par mètre linéaire	de 1 à 3 mètres	**SUPPRIME**
	plus de 3 mètres	

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

droits de voirie	décision du 16/12/2005	
étalages vitrines mobiles	par mois au m²	**1,00 €**
terrasses de cafés (clôturées) /restaurants	par mois au m²	**1,00 €**
ventes occasionnelles par véhicule	pratiqué sans délibération	**2,60 €**
fête votive	m²	
super chenille	+150	**668,10 €**
auto scooter	+150	**550,80 €**
pêche aux canards	0/10	**90,78 €**
pêche aux canards	10/30	**124,44 €**
casino rallye	10/30	**170,34 €**
tir	10/30	**120,36 €**
cascades	30/50	**175,44 €**
jeu d'adresse	30/50	**183,60 €**
cascades	10/30	**148,92 €**
manège enfantin		**209,10 €**
trampoline	50/100	**92,82 €**
stand de jeux	50/100	**212,16 €**
mini scooter	50/100	**253,98 €**
restauration	+20	**326,40 €**
churros/pizzas	0/20	**81,60 €**
espaces de spectacles forfait-PAR JOUR		
FORFAIT par jour d'occupation		
moins de 200 m² SANS prise d'énergie - forfait PAR JOUR		
moins de 200 m² AVEC prise d'énergie edf/gdf - forfait PAR JOUR		**120,00 €**
plus de 200 m² AVEC prise d'énergie - forfait PAR JOUR		
participation pour aires de stationnement		**2 652,00 €**
taxe de séjour		
hôtels, résidences 4 *, meublés hors classe …		**0,87 €**
hôtels, résidences 3 *, meublés 1ère catégorie …		**0,71 €**
hôtels, résidences 2 *, meublés 2è catégorie, VVF grand confort …		**0,51 €**
hôtels, résidences 1 *, meublés 3è catégorie, VVF confort …		**0,41 €**
hôtels , résidences sans *, meublé 4è catégorie, parcs résidentiels de loisirs …		**0,36 €**
camping, caravanage hébergements plein air 3 et 4 *		**0,31 €**
camping, caravanage hébergements plein air 1 et 2 *		**0,31 €**
location de salle : salle polyvalente		
rappel : les associations disposent d'une gratuité par an		
SOIT la salle polyvalente SOIT la serre de Praden		
Marguerittois dont le mariage vient d'être célébré en mairie		**400,00 €**
extérieur		**supprimé**
association, la 1ère fois		**gratuit**
association, dès la 2ème fois	une journée (samedi ou dimanche)	**100,00 €**
association, dès la 2ème fois	deux journées (samedi ET dimanche)	**200,00 €**
association, dès la 3è fois	une journée (samedi ou dimanche)	**200,00 €**
association, dès la 3ème fois	deux journées (samedi ET dimanche)	**400,00 €**
agents de la collectivité	deux journées (samedi ET dimanche)	400,00 €
chèque de caution		500,00 €
chèque de caution (nettoiement)		350,00 €
location de salle : serre de Praden (multifonction)		
Marguerittois		**350,00 €**
association, la 1ère fois	rappel : les associations disposent d'une gratuité par an	**gratuit**
association , la 2ème fois	SOIT la salle polyvalente SOIT la serre de Praden	**150,00 €**
agents de la collectivité		**150,00 €**
chèque de caution		500,00 €
chèque de caution (nettoiement)		350,00 €

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

location de salle : Maurice Laurent		
caution		**500,00 €**
associations : 1ère et 2ème utilisations GRATUITES		
à partir de la 3ème utilisation		**100,00 €**
Marguerittois : 1ère utilisation GRATUITE		
à partir de la 2ème utilisation		**150,00 €**
extérieur		
1ère utilisation		**100,00 €**
à partir de la 2ème utilisation		**250,00 €**

chèques domicile liberté	**prix par chèque**	**5,00 €**

centre Françoise Dolto - tarifs accueil de loisirs		
CENTRE DE LOISIRS MATERNELLE		
	MARGUERITTES	**QF 534/686**
QF = quotient familial	journée	8,87 €
	1/2 journée	4,80 €
	repas	3,20 €
	EXTERIEUR	**QF 534/686**
	journée	13,46 €
	1/2 journée	8,87 €
	repas	3,67 €

maison de la Garrigue		
Entrée du musée, par personne	**prix d'entrée applicables à compter du 01 juillet**	
entrée générale adulte		**3,06 €**
entrée générale adulte REDUITE (partenaire)		**2,05 €**
entrée groupe de plus de 10 personnes		**2,05 €**
entrée enfant de 6 à 16 ans		**2,05 €**
entrée générale enfant réduit (partenaire)		**1,05 €**
enfant de moins de 6 ans		
le 1er dimanche du mois pour les Marguerittois		
Animation	**prix d'animation applicables à compter du 01 juillet**	
animation de moins de 10 personnes (par personne)		**5,10 €**
animation de 10 à 20 personnes (par personne)		**5,10 €**
animation de plus de 20 personnes (forfait)		**102,00 €**
établissements scolaires primaires de Marguerittes		
stages pierrse seches		**40,80 €**

visites guidées	prix de visites applicables à compter du 01 juillet	
groupe de 10 à 20 personnes - par personne		**4,08 €**
groupe supérieur à 20 personnes - forfait	25 personnes maxi	**81,6 €**

Le Maire
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 03

BUDGET GENERAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'année 2012 étant presque terminée, il est nécessaire d'apporter quelques modifications aux inscriptions du budget primitif général de la Commune. Cela concerne :

I – CHANGEMENT D'IMPUTATION

libellé	raison	Chapitre Article	dépenses	recettes
Fonds d'aménagement urbain	Mauvaise imputation	Art. 6557	- 52 892	
	Bonne imputation	CH 014 – Art. 739115	52 892	

II – REGULARISATION

	Montant actuel	imputation	Dépenses	recettes
INVESTISSEMENT				
Affectation	699 494.38	Art. 1068		- 1.50
Dépenses imprévues	26 800	Art. 020	- 1.50	-
FONCTIONNEMENT				
Report	140 037.11	Art. 002		- 181.25
Dépenses imprévues	21 802	Art. 022	- 181.25	

Modification de la délibération n°2012-04-01-A du 1 1/04/2012

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

III - TRAVAUX EN REGIE

Affectation des travaux en investissement		Imputation actuelle	Dépenses	recettes
fonctionnement Recettes	Travaux en régie	Art. 722-042		112 610
Investissement Dépenses	Travaux en régie	Ch. 040	112 610	

IV – REGULARISATION - TRAVAUX EN REGIE

Réaffectation des travaux en régie prévus au budget primitif 2012 au bon chapitre (23-040)		Imputation actuelle	Dépenses	recettes
investissement dépenses	Programmes travaux	Ch. 23	- 8 116	
Investissement Dépenses	Travaux en régie	Ch. 040	8 116	

V – VIREMENTS DE CREDITS

FONCTIONNEMENT – TRAVAUX EN REGIE
Il s'agit de "réaffecter" en fonctionnement les dépenses qui ont été transférées en investissement.

Affectation des travaux en investissement		Imputation actuelle	Dépenses	recettes
Investissement Dépenses	Baisse des programmes	Ch. 21/ 23	- 82 808	
Investissement Recettes	prélèvement	Art. 021		- 82 808
Fonctionnement Dépenses	Autofinancement	Art. 023	- 82 808	
Fonctionnement Dépenses	inscriptions	Chapitre 11	82 808	
		C/60 - total	41 837	
		C/61 - total	40 441	
		C/62 - total	530	

VI - INVESTISSEMENT - REAJUSTEMENT
Ces virements de crédits proviennent essentiellement du service technique qui a procédé à un réajustement de ses crédits d'investissement.

	Articles concernés	Dépenses **réelles**
CH 20		**26 900**
	2031	24 900
	2033	1 000
	2051	1 000
CH 21		**- 3 900**
	2128	45 900
	21318	- 1 000
	2135	- 136 927
	2138	4 400
	21531	- 3 873
	2158	38 000
	2188	57 400

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

CH 23		**- 30 800**
	2313	- 8 500
	2315	- 22 300

TOTAL		**0**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver ces modifications de crédits composant la décision modificative n°2 du budget général 2012.

La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet déposée à la préfecture du Gard le 3 janvier 2013.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 04

PERSONNEL COMMUNAL
CREATIONS DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est nécessaire de modifier la liste des emplois communaux de la manière suivante, en créant les trois postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (27 h par semaine),
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de créer les trois postes suivants à compter du 1er janvier 2013 :**
 - **un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (27 h par semaine),**
 - **un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,**
 - **un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet.**

- **et de prévoir les crédits correspondant sur le chapitre 12 du budget communal.**

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

24

nombre de membres absents représentés :

5

nombre de membres absents excusés non représentés :

0

date de la convocation :

12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 05

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE DE GESTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 21/09/2012, le Centre de Gestion a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations de conseil en prévention. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages par la mise en commun des moyens et de mutualisation des ressources pour les collectivités. Elle offre, sur leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation de conseil en prévention et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante pour une durée de 3 ans.

Ce service coûterait 180 euros par an non incluses les prestations individualisées et visites extraordinaires (1/2 journée : 280 € et 1 jour : 500 €).

La prestation donne accès à l'information et à la documentation générale du Centre de Gestion qui pourra répondre à toute demande particulière de renseignements. La participation au réseau de prévention sera également possible.

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion,**
- **de prévoir les crédits correspondants au budget de la commune (180 € par an).**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

24

nombre de membres absents représentés :

5

nombre de membres absents excusés non représentés :

0

date de la convocation :

12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 06

CONVENTION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Conformément aux dispositions du décret n°85-603 du 10/06/1985, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard peut mettre à la disposition des Communes intéressées, un agent chargé de la fonction d'inspection (A.C.F.I.) en matière d'hygiène et de sécurité. En effet, la collectivité doit organiser un contrôle de ses locaux et du matériel une journée par an.

Cette fonction d'A.C.F.I. consiste à :

- contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la fonction publique territoriale
- proposer à l'autorité territoriale
 - d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
 - en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Dès la visite de contrôle effectuée, l'A.C.F.I. remet son rapport à l'autorité territoriale pour que les mesures nécessaires soient prisent pour permettre l'amélioration des règles et de la prévention des risques professionnels ainsi que l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la collaboration avec le Centre de Gestion du Gard pour le contrôle annuel des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail,**

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

- **de demander au Centre de Gestion du Gard de mettre à la disposition de la Commune un agent chargé de la gestion de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion, la convention correspondante,**
- **de prévoir les crédits correspondants au budget de la Commune (500 € par an).**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 07

"CARAVANE DES DIX MOTS" DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La médiathèque "Simone Veil" participe pour la deuxième année à l'action culturelle "La caravane des dix mots" qui a eu lieu de mars 2013 à avril 2013.

Il s'agit d'un jeu autour de 10 mots différents, né en 1999, à l'initiative de la délégation à la langue française (ministère de la Culture et de la Communication en France) comme fil conducteur de la "Semaine de la langue française".

Les publics marguerittois concernés sont "les résidents d'Habitat et Humanisme" et les allocataires de l'épicerie sociale.

Cette année, l'ensemble des partenaires a souhaité ajouter une dimension plus ludique en associant au jeu avec les mots, la création d'enveloppes et cartes postales ; il est envisagé une correspondance avec une autre structure caravanière.

Six ateliers "art postal et ateliers d'écriture" de 2 heures seront menés par deux intervenants autour du thème "dis-moi dix mots semés au loin" et avec les mots sélectionnés dans le cadre de la Semaine de la langue française : "atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, savoir-faire, unique, vis-à-vis, voilà, protéger".

Le budget prévisionnel s'élève à 1.596 euros représentant la rémunération des deux auteurs pour les ateliers tenus.

La subvention demandée est de 900 euros.

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter auprès du Ministère de la culture et de la communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles – une aide financière de 900 euros pour la réalisation du projet "Des mots, des auteurs, des médiathèques : la caravane des dix mots Languedoc Roussillon" pour l'année 2013.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

24

nombre de membres absents représentés :

5

nombre de membres absents excusés non représentés :

0

date de la convocation :

12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 08

VENTE D'UN DELAISSE DE CHEMIN RURAL "CLARENSARGUES"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les époux LAFONT ont demandé à la Commune de leur vendre le bout de chemin rural d'une superficie d'environ 44 m² se situant au lieu-dit "Clarensargues" ; en effet, les intéressés sont intéressés pour acheter l'ancienne maison du garde-barrière, propriété de la SNCF.

C'est pourquoi, par délibération du 07/11/2012, le Conseil municipal décidait de constater la désaffectation du chemin rural, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du Code rural et d'inviter Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet, conformément à la procédure d'aliénations des chemins ruraux.

A la suite de cette décision, une enquête publique a été lancée pour aliéner le bout du chemin rural menant à l'ancienne maison de garde-barrière à la suite de l'acquisition de ce bâtiment par M. et Mme LAFONT.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sous condition de la suppression du passage à niveau (PN n°61) pour des raisons de sécurité.

La Commune, conformément à la demande de la SNCF, a enroché le PN afin de bloquer son passage aux véhicules et permettre en toute sécurité les travaux techniques sur la voie ferrée par la SNCF pour retirer techniquement ce PN.

Par la suite, un arrêté municipal a été pris pour interdire l'accès aux véhicules et aux piétons.

La SNCF a pu alors réaliser les travaux sur la voie avec pose de clôtures de chaque côté ainsi qu'un portail fermé à clé afin de permettre l'intervention des services de maintenance ferroviaires.

Les services SNCF attendent à présent la délibération de cession du chemin rural afin de demander l'arrêté préfectoral de suppression du PN (en effet, par enchaînement, en cédant ce bout de chemin rural, le passage à niveau, ne débouchant plus sur une voie publique, n'a plus lieu d'être).

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10 ;

Considérant que la Commune a délibéré pour constater la désaffectation du chemin susvisé et pour lancer l'enquête publique correspondante,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant l'arrêté municipal interdisant l'accès du PN 61 aux véhicules et aux piétons,

Considérant l'offre faite par Monsieur LAFONT Sébastien d'acquérir le dit chemin,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide de vendre le délaissé de chemin rural à M. et Mme LAFONT Sébastien,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout acte à venir.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 09

D.E.T.R. 2013
DEMANDE DE SUBVENTION
MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par circulaire du 05/12/2012, M. le Préfet rappelle que depuis le 1er janvier 2011, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) remplace la dotation globale d'équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

En novembre 2012, une commission d'élus a fixé la liste des catégories d'opérations prioritaires susceptibles d'être financées au titre de la D.E.T.R. 2013 ainsi que les taux minima/maxima de subvention qui leur correspondent.

Parmi la nature des projets subventionnables, est inscrite notamment "**la mise aux normes sécurité et accessibilité"** ; le taux de subvention est compris entre 20 % et 80 % mais la préfecture demande que le projet soit présenté avec un taux maximum de 40 %.

La préfecture a imposé qu'un seul dossier soit transmis et a fixé la date de remise des dossiers au 16 janvier 2013, délai de rigueur.

La municipalité a donc décidé d'envoyer un projet inscrit en section d'investissement 2012, précisément la mise en conformité des locaux de l'hôtel de ville – rue Gustave de Chanaleilles – Marguerittes. Ce projet concerne :

- la sécurité des personnes,
- la sécurité incendie,
- l'ccessibilité des personnes à mobilité réduite,
- les économies d'énergie.

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES - COUT DE L'OPERATION : Ce programme est estimé à 284 200 € H.T. et 339 903.20 € T.T.C.

RECETTES - SUBVENTIONS DEMANDEES :
FDE (Conseil Général) 113 680
DETR..... 113 680

RECETTES - AUTOFINANCEMENT : 56 840
RECETTES - AUTOFINANCEMENT POUR LA TVA 55 703.20

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au taux maximum dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 pour le projet de mise en conformité de l'hôtel de ville (sécurité des personnes, sécurité incendie, accessibilité des personnes à mobilité réduite et économies d'énergie).

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 10

MARCHE A BONS DE COMMANDE MODERNISATION – MISE EN CONFORMITE ET EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Un marché public a été lancé le 24 octobre 2012 sous procédure de marché à procédure adaptée avec l'objet suivant : **modernisation, mise en conformité et extension du réseau d'éclairage public**.

Le marché est ainsi défini :

- Montant minimum : 40 000 €ttc
- Montant maximum : 100 000 €ttc
- Durée du marché : un an reconductible trois fois
- soit durée maximum de 4 ans.

Avis d'appel à concurrence envoyé à la presse locale :..... mercredi 24/10/2012
Date limite des offres : vendredi 30/11/2012
Ouverture des plis :..... vendredi 07/12/2012

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du choix de l'entreprise désignée pour effectuer les travaux de modernisation, mise en conformité et extension du réseau d'éclairage public (E.T.D.E.).

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 11

MARCHE DE SERVICE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Un marché public de service a été lancé le 24 octobre 2012 sous procédure de marché à procédure adaptée avec l'objet suivant : **maintenance des équipements d'éclairage public de la Commune**.

Le marché est ainsi défini :

- estimation du montant annuel : 70 000 € T.T.C.,
- durée du marché : un an reconductible deux fois,
- soit durée maximum de 3 ans.

Avis d'appel à concurrence envoyé à la presse locale :..... mercredi 24/10/2012
Date limite des offres : vendredi 30/11/2012
Ouverture des plis :..... vendredi 07/12/2012

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du choix de l'entreprise désignée pour effectuer les travaux de maintenance des équipements d'éclairage public de la Commune (E.T.D.E., pour le montant de 57.538,36 € T.T.C.).

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 12

NIMES METROPOLE SPECTACLES FEDERATEURS CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES 2013 / 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Dans le cadre de son projet culturel approuvé par délibération du 2005-01-05 du 27 janvier 2005, Nîmes Métropole a souhaité développer un processus permettant de favoriser l'essor du spectacle vivant dans les communes de son territoire. C'est ainsi que depuis 2005, l'opération intitulée "scène d'agglo" permet d'inciter les communes à mettre en place une programmation culturelle annuelle,.

De façon que les habitants de l'agglomération puissent assister tout près de chez eux et tout au long de l'année, à des représentations culturelles de qualité dans de nombreux domaines : musique, danse, jazz, théâtre, jeune public…, il est proposé aux communes membres de Nîmes Métropole un catalogue de spectacles variés, tous choisis sur des critères de qualité, afin qu'elles puissent établir une programmation de spectacles culturels.

Forte du succès remporté par les précédentes éditions des spectacles fédérateurs, Nîmes Métropole a décidé de renouveler ce dispositif en 2013-2014.

La structure intercommunale souhaite aider les communes membres à programmer des spectacles, des concerts ou autres prestations culturelles. Une convention pour cette année 2013, (du 01/01/2013 au 31/12/2013) doit donc être élaborée afin de prévoir les conditions de ce partenariat en matière d'organisation de spectacles fédérateurs.

INTERVENTI0N DE NIMES METROPOLE

- Proposer un catalogue de spectacles variés, tous choisis sur des critères de qualité et d'adaptation aux sites de représentation afin qu'elles établissent une programmation culturelle et s'intègrent dans une tournée de spectacles.

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

- Nîmes Métropole fournit à chaque commune divers spectacles choisis par elle, à partir du catalogue et des trounée de spectacles labellisés dans la limite de 3 500 € annuel répartis sur une base estimative de la façon suivante : 1 500 € pour la programmation « calalogue » et 2 000 € pour les tournées de spectacles labellisés.
- La participation de Nîmes Métropole est plafonnée à 3 500 euros par an, pour un ou plusieurs spectacles ; cette enveloppe comprend la représentation proprement dite (y compris les frais de spectacles) et les frais de transports des artistes. Elle s'acquittera, en outre, des frais de sacem.
- Assurer le volet communication,
- Réaliser des billets d'exonération du droit d'entrée, étant précisé que l'accès sera totalement **gratuit**.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

- Créer une commission de programmation regroupant les élus chargés de la culture, des élus de Nîmes Métropole et des acteurs culturels ou de vie sociale locaux,
- **Transmettre avant la date limite fixée par l'agglomération**, sa programmation définitive (non modifiable) à financer par Nîmes Métropole,
- Contrôler les entrées, distribuer les billets d'exonération des droits d'entrée et retourner les souches à l'agglomération,
- Faire référence à ce partenariat dans tout support de communication,
- Mettre à disposition un lieu qui permette la représentation,
- Transmettre également un dossier complet de sécurité des lieux et la fiche technique
- Prendre en charge les frais de restauration des compagnies programmées,
- Répondre au cahier des charges fourni par la troupe,
- Régler dans les meilleurs délais les sommes dues.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette convention de partenariat pour la programmation de spectacles à intervenir entre Nîmes Métropole et la Commune de Marguerittes pour les années 2013-2014.

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

24

nombre de membres absents représentés :

5

nombre de membres absents excusés non représentés :

0

date de la convocation :

12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 13

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GARD ADHESION DES COMMUNES DE NIMES ET LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 27 novembre 2012, le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard informe la mairie de la délibération du 12/11/2012 par laquelle le syndicat a accepté l'adhésion des communes de Nîmes et Les Angles.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres délibèrent dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'assemblée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion des communes de Nîmes et Les Angles.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents excusés non représentés :
0

date de la convocation :
12 décembre 2012

OBJET :

N°2012 / 12 / 14

GARANTIE D'EMPRUNT SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA (quitte la séance à 18 h 45 et donne pouvoir à Mme ALMANRIC), M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mmes Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M Laurent JAUSSAUD, Mmes Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 38), Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à M MELEDER), MM. Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE), André PERROUD (pouvoir à Mme BATTE) et Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M MARZOLF).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 16 octobre 2012, la société foncière d'Habitat et Humanisme, bailleur social, informe la Commune de l'extension de la maison-relais "Lou Recantou" (5 avenue Ferdinand Pertus), consistant en la construction d'un bâtiment pour réaliser deux T1 bis et un local de rangement.

Dans ce cadre, la société foncière d'Habitat et Humanisme sollicite la garantie communale à hauteur de 50 %, conjointe à celle de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, pour le prêt suivant, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions prévues par la règlementation en vigueur :

- montant du prêt PLAI : 73.300 €
- durée totale du prêt : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- index de référence : Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb (PLAI)
- taux annuel de progressivité : de 0 % maximum

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Le Conseil municipal,

Vu la demande formulée par la société foncière d'Habitat et Humanisme tendant à obtenir de la Commune de Marguerittes la garantie de l'emprunt destiné au financement de la construction d'un bâtiment pour réaliser deux T1 bis et un local de rangement à la maison-relais "Lou Recantou" (5 avenue Ferdinand Pertus),

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

Après délibération et à l'unanimité, décide :

<u>Article 1</u> – d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 73.300 € souscrit par la société foncière d'Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction d'un bâtiment pour réaliser deux T1 bis et un local de rangement à la maison-relais "Lou Recantou" (5 avenue Ferdinand Pertus).

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **montant du prêt : 73.300 €**
- **durée totale du prêt : 40 ans**
- **périodicité des échéances : annuelle**
- **index de référence : Livret A**
- **taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb (PLAI)**
- **taux annuel de progressivité : de 0 % maximum**
 Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société foncière d'Habitat et Humanisme dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société foncière d'Habitat et Humanisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 2</u> – d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET	**DELEGATION ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**		
RAPPORTEUR	M. le Maire	DATE DE LA CONVOCATION	12 décembre 2012

- **LISTE DES D.I.A. AYANT RECU UN AVIS NEGATIF**

SECTION	LIEU-DIT
AH n°666	10 rue des Marchands
AI n°306	3 rue d'Arbaud
AE n°632	29 avenue de Mézeirac
AE n°17	11 avenue de Mézeirac
AY n°300	23 chemin de Rodilhan
AE n°71	lieu-dit Mézeirac
BL n°21 – 49 – 22 – 48	lieu-dit La Granelle
AE n°163 – 164	14 avenue Hector Berlioz
AH n°402	16 avenue du Plaisir
BY n°130 – 134	lieu-dit Genestet
BI n°50	5 impasse des Fauvettes
CB n°296	4 rue de la Magnanerie
BO n°53	12 impasse des Cormorans
AH n°154	6 rue des Compagnons
BP n°59	45 rue de Peyrouse
AH n°322	15 rue des Marchands
AH n°94 – 95	1 impasse du Temple

- **DECISION N°2012-008 du 31 octobre 2012**

Considérant la localisation de la parcelle BT n° 22 8 dans le périmètre de l'extension de la Z.A.C. du T.E.C., déclarée d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2010, et par conséquent l'intérêt de son acquisition dans un contexte d'enjeu socio-économique dans la continuité du bassin d'activité de Marguerittes, la Commune exerce son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle BT n° 228 ayant fait l'objet d'une déclaration d'inten tion d'aliéner le 15 septembre 2012. Il est offert au vendeur d'acquérir le bien au prix de 15 € le m² pour une superficie de 2.683 m², soit 40.245 €.

- **DECISION N°2012-009 du 31 octobre 2012**

Considérant la localisation de la parcelle BT n° BT n° 51 (lot 1) dans le périmètre de l'extension de la Z.A.C. du T.E.C., déclarée d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2010, et par conséquent l'intérêt de son acquisition dans

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35485

un contexte d'enjeu socio-économique dans la continuité du bassin d'activité de Margueritte, la Commune exerce son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle BT n° 51 (lot 1) ayant fait l'objet d'u ne déclaration d'intention d'aliéner le 11 septembre 2012. Il est offert au vendeur d'acquérir le bien au prix de 90.000 €.

- **DECISION N°2012-010 du 31 octobre 2012**

Considérant la localisation de la parcelle BT n° BT n° 51 (lot 2) dans le périmètre de l'extension de la Z.A.C. du T.E.C., déclarée d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2010, et par conséquent l'intérêt de son acquisition dans un contexte d'enjeu socio-économique dans la continuité du bassin d'activité de Margueritte, la Commune exerce son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle BT n° 51 (lot 2) ayant fait l'objet d'u ne déclaration d'intention d'aliéner le 11 septembre 2012. Il est offert au vendeur d'acquérir le bien au prix de 90.000 €.

Publié le : 15/07/2025 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Margueritte
https://www.intramuros.org/margueritte/documents_administratifs/35485